

COMMUNE DE LA FRETTE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 21 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le vingt et un juillet, à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session extraordinaire à la salle des fêtes de LA FRETTE, sous la présidence de Bernard CRÉZÉ, Maire.

Date de convocation : 19 juillet 2020

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Bernard CRÉZÉ, Marie-Claude GAUTHIER, Michel MARMONIER, Paule MASSON-VILLOT, Florent CORBIÈRE, Denis PAILLET, Sabine ROGER, Dorian SILLANS, Emmanuelle LEBRUN

Absents excusés : Ouarda PLATTET-BELFIHADJ (pouvoir à Marie-Claude GAUTHIER), Anaïs SPIELMANN (pouvoir à Marie-Claude GAUTHIER), Claire BILLON-VEILLET (pouvoir à Michel MARMONIER) Evelyne DIEUDONNÉ (pouvoir à Emmanuelle LEBRUN), Philippe OUSTALET, Nicolas RADIC

Secrétaire de séance : Florent CORBIÈRE

Le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Florent CORBIÈRE est désigné comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Délibération : Fixation du tarif de location d'un appartement (pour logement en urgence)
- 2) Délibération : Commission de contrôle des listes électorales

1) Fixation du tarif de location d'un appartement (pour logement en urgence)

DELIBERATION N° 31/2020 – REVISION DES LOYERS – APPARTEMENTS IMMEUBLE LE GOUBET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux appartements, situés 15 route de Grenoble à La Frette, ont été libérés :

- Appartement N° 3, au 3^e étage, montée d'escalier de droite, au 31 décembre 2019,
- Appartement N° 5, au 2^e étage, montée d'escalier de gauche, au 31 janvier 2020.

Il est proposé de fixer de nouveaux tarifs de location à la baisse à partir du 24 juillet 2020 pour ces deux logements communaux :

- Appartement N° 3 = 420 €,
- Appartement N° 5 = 420 €.

Monsieur le Maire rappelle que le loyer sera révisé tous les ans suivant l'Indice de Référence des Loyers connu au 4^e trimestre de l'année N-1.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la proposition ainsi présentée,
- **Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire** pour la signature du bail des appartements et modalités nécessaires à la location des logements communaux.

Vote :

Pour : 10

Contre : 2

Abstention : 1

2) Commission de contrôle des listes électorales

DELIBERATION N° 32/2020 – COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Considérant le renouvellement du conseil municipal en date du 27 mai 2020, il convient de mettre en place la Commission de Contrôle des Listes Electorales.

Considérant que la Commission de Contrôle des Listes Electorales doit être composée de trois élus de la majorité et de deux élus de l'opposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide :**

De désigner les membres suivants :

Anaïs SPIELMANN
Dorian SILLANS
Emmanuelle LEBRUN
Sabine ROGER
Denis PAILLET

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 17 votée le 04 juin 2020.

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

La séance est levée à 20 h 40.

